

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : rue du Bon Curé

Le Maire rappelle à l'assemblée la procédure actuellement en cours entre la Commune et Monsieur René GODEFROY, propriétaire d'une parcelle où débute le collecteur d'égoûts qui se terminera au pont du chemin de fer de la rue de la Gare.

Les travaux, adjugés à l'entreprise BARBE, ont débuté le 10 Juin 1974. Le 11 Juin 1974, Monsieur GODEFROY faisait établir un constat d'huissier et par l'intermédiaire d'un avocat, demandait une indemnité pour dommages de 20 000 F. à la Commune.

Devant ce fait, les travaux étaient arrêtés ; ce qui va causer un préjudice certain à la Ville en raison du réajustement des prix dû au retard d'exécution.

La position du plaignant est d'ailleurs incompréhensible, car l'assainissement qui aurait été réalisé rendait son terrain constructible.

Le Conseil Municipal décide de faire effectuer les travaux d'assainissement depuis le pont du chemin de fer jusqu'au droit de la parcelle de Monsieur GODEFROY, et de laisser l'autre partie dans son état actuel.